

Image not found or type unknown



Revoqué à 10 mois de la retraite

Par **servais**, le **14/07/2009** à **05:02**

Bonjour, après 27 ans de service, à 10 mois de la retraite, je viens d'être révoqué de la fonction publique, (officier de police) que pourrais-je faire en cas de confirmation par le tribunal administratif et quels sont les droits, devrais-je attendre 55 ans o 60 ans pour prétendre à la retraite, est-ce légal le révocation alors que j'étais en congés de maladie d'une part et que d'autre part je venais de solliciter ma mise à la retraite ?